Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

N° 2025DC/124 – Feuillet 1

Date de convocation : 5 décembre 2025

Membres en exercice : 57	Présents : 40	Votants : 50

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Salle du Petit Bois à CAMORS.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Stéphanie DOYEN, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Marie-Françoise LE JOSSEC, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, François SERMIER, Arnaud THOMAZO, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Marie DUBOIS à Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU à Roland GASTINE, Guy HERCEND à Hélène CODA POIREY, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Philippe KERZERHO, Anne LE CORVEC à François POMMOIS, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON à Philippe LE RAY, Odile ROSNARHO à Sandrine CADORET.

Absents excusés : Annie AUDIC, Gildas GOUARIN, Pierrick KERGOSIEN, Pascal LE JEAN, Sophie LEMOULINIER, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente ainsi que les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

En revanche, pour les dépenses d'investissement, cette faculté pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget doit préalablement être autorisée par l'organe délibérant. Cette autorisation est accordée dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice, conformément aux dispositions de la dernière délibération ayant ajusté l'autorisation de programme ou d'engagement.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts (sans prise en compte des restes à réaliser et dépenses imprévues) pour l'exercice 2025 aux budgets recensés dans le tableau ci-dessous reprenant les montants et affectations :

	Crédits ouverts 2025 (BP + DM)	25%
BUDGET PRINCIPAL		
13 - Subventions d'investissement reçues	**70 400,00 €**	**17 600,00 €**
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	70 400,00 €	17 600,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	**53 900,00 €**	**13 475,00 €**
2041582 - Bâtiments et installations	53 900,00 €	13 475,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 006 100,00 €**	**751 525,00 €**
275 - Dépôts et cautionnements versés	6 100,00 €	1 525,00 €
27638 - Autres établissements publics	3 000 000,00 €	750 000,00 €
Opération 111 - ZONES D'ACTIVITES	**499 500,00 €**	**124 875,00 €**
2031 - Frais d'études	11 700,00 €	2 925,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	4 300,00 €	1 075,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	483 500,00 €	120 875,00 €
Opération 112 - PATRIMOINE	**6 431 700,00 €**	**1 607 925,00 €**
2031 - Frais d'études	1 733 000,00 €	433 250,00 €
2041411 - Biens mobiliers, matériel et études	101 500,00 €	25 375,00 €
2041412 - Bâtiments et installations	491 400,00 €	122 850,00 €
2041582 - Bâtiments et installations	992 500,00 €	248 125,00 €
2041722 - Bâtiments et installations	30 000,00 €	7 500,00 €
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	260 000,00 €	65 000,00 €
20422 - Bâtiments et installations	39 100,00 €	9 775,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	133 200,00 €	33 300,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	850 000,00 €	212 500,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

N° 2025DC/124 – Feuillet 3

	Crédits ouverts 2025 (BP + DM)	25%
21351 - Bâtiments publics	233 700,00 €	58 425,00 €
2152 - Installations de voirie	1 000,00 €	250,00 €
21538 - Autres réseaux	30 000,00 €	7 500,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	23 500,00 €	5 875,00 €
21828 - Autres matériels de transport	95 000,00 €	23 750,00 €
21838 - Autre matériel informatique	144 600,00 €	36 150,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	36 000,00 €	9 000,00 €
2185 - Matériel de téléphonie	25 200,00 €	6 300,00 €
2188 - Autres	133 500,00 €	33 375,00 €
2313 - Constructions	180 000,00 €	45 000,00 €
2314 - Constructions sur sol d'autrui	47 500,00 €	11 875,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	851 000,00 €	212 750,00 €
Opération 131 - PROJETS D'AMENAGEMENT HABITAT	**162 100,00 €**	**40 525,00 €**
2031 - Frais d'études	95 800,00 €	23 950,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	66 300,00 €	16 575,00 €
Opération 132 - OPERATIONS SPECIFIQUES CREATION/AMENAGEMENT EQUIPEMENTS	**563 000,00 €**	**140 750,00 €**
2145 - Installations générales, agencements, aménagements	170 000,00 €	42 500,00 €
2313 - Constructions	20 000,00 €	5 000,00 €
2314 - Constructions sur sol d'autrui	373 000,00 €	93 250,00 €
Opération 135 - DEPLACEMENTS	**645 000,00 €**	**161 250,00 €**
204121 - Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00 €	12 500,00 €
204181 - Biens mobiliers, matériel et études	164 500,00 €	41 125,00 €
20421 - Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00 €	7 500,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	5 000,00 €	1 250,00 €
2152 - Installations de voirie	70 000,00 €	17 500,00 €
21828 - Autres matériels de transport	222 500,00 €	55 625,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	103 000,00 €	25 750,00 €
Total	**11 431 700,00 €**	**2 857 925,00 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

	Crédits ouverts 2025 (BP + DM)	25%
BUDGET ALIMENTATION EN EAU POTABLE		
Opération 213 - PATRIMOINE ET DIVERS EAU POTABLE	**55 000,00 €**	**13 750,00 €**
2111 - Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	35 000,00 €	8 750,00 €
Total	**55 000,00 €**	**13 750,00 €**
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	**2 631 000,00 €**	**657 750,00 €**
13111 - Agence de l'eau	2 631 000,00	657 750,00 €
Opération 320 - PATRIMOINE ET DIVERS ASSAINISSEMENT	**185 700,00**	**46 425,00**
2128 - Autres terrains	20 000,00	5 000,00 €
2182 - Matériel de transport	70 000,00	17 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	3 700,00	925,00 €
2188 - Autres	12 000,00	3 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	80 000,00	20 000,00 €
Total	**2 816 700,00 €**	**704 175,00 €**
BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		
21 - Immobilisations corporelles	**110 000,00 €**	**27 500,00 €**
2184 - Mobilier	1 800,00 €	450,00 €
2188 - Autres	108 200,00 €	27 050,00 €
Total	**110 000,00 €**	**27 500,00 €**
BUDGET DECHETS		
Opération 611 - DECHETS	**3 955 607,24 €**	**988 901,81 €**
2031 - Frais d'études	835 000,00 €	208 750,00 €
2033 - Frais d'insertion	1 500,00 €	375,00 €
2041412 - Bâtiments et installations	166 500,00 €	41 625,00 €
2111 - Terrains nus	250 000,00 €	62 500,00 €
21351 - Bâtiments publics	12 500,00 €	3 125,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 137 008,00 €	284 252,00 €
21828 - Autres matériels de transport	5 000,00 €	1 250,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	6 500,00 €	1 625,00 €
2188 - Autres	38 000,00 €	9 500,00 €
2313 - Constructions	705 599,24 €	176 399,81 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	798 000,00 €	199 500,00 €
Total	**3 955 607,24 €**	**988 901,81 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

	Crédits ouverts 2025 (BP + DM)	25%
BUDGET GEMAPI		
Opération 812 - PATRIMOINE ET DIVERS GEMAPI	**8 035,53 €**	**2 008,88 €**
21838 - Autre matériel informatique	2 000,00 €	500,00 €
2188 - Autres	6 035,53 €	1 508,88 €
Total	**8 035,53 €**	**2 008,88 €**
BUDGET BAIL A CONSTRUCTION		
Opération 912 - BAUX A CONSTRUCTION PFON	**549 643,69 €**	**137 410,92 €**
2111 - Terrains nus	549 643,69 €	137 410,92 €
Total	**549 643,69 €**	**137 410,92 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-1, L.2311-3, L.5211-36, R.2311-9 et R.5211-13 ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, et l'arrêté ministériel du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°2023DC/182 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 et approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2025DC/024 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025DC/073 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2025 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2025DC/112 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2025 relative à l'adoption de la décision modificative n°2 ;

Vu l'arrêté de fongibilité des crédits n°2025AG/96 en date du 20 novembre 2025 ;

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires ;

Sur proposition du Bureau en date du 28 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice 2025 au regard du tableau ci-dessus et de signer tout document y afférent.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200043123-20251212-2025DC124-DE

- d'approuver, le cas échéant, le report automatique en 2026 des crédits de paiement 2025 non consommés pour le programme fonds de concours 2021-2023 et le programme PEM et que, dans ce cas, ces autorisations de programme soient prolongées d'une année ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 23 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,

Claude JARNO

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY